

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 30 janvier 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **30 janvier 2020 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **24 janvier 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à M. VERGANCE MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO à MME DILLMANN M. HUET à M. DOSE
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Liverdun</i>	M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER

N°07 – DA du 30/01/2020

Rapporteur : M. BERGEROT

Schéma directeur d'aménagement touristique

La compétence tourisme a été transférée par l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2013 à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Ce domaine de compétence comprend l'amélioration de l'attractivité du territoire, les actions de promotions et d'aménagement, de création et de gestion d'équipements touristiques destiné à la valorisation du territoire dans ses composantes naturelles, patrimoniales et de loisirs.

Depuis 2013, le Bassin de Pompey a entrepris plusieurs opérations, dans le but de positionner le territoire dans ses forces : déploiement de la promotion touristique et gestion d'un accueil touristique, développement de l'itinérance, développement de la voie d'eau, développement de l'hébergement touristique, confortement du camping et des haltes fluviales...

Le secteur du tourisme est un levier de développement à part entière et, afin de conforter les choix opérés et d'apporter une véritable cohérence territoriale aux opérations d'aménagement touristique, l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement touristique a été engagé.

Ce travail a intégré une part de concertation, au cours de laquelle communes comme socio-professionnels ont eu l'occasion de s'exprimer.

Le schéma directeur d'aménagement touristique aujourd'hui proposé pose une stratégie assortie d'une feuille de route, accompagnés d'une évaluation budgétaire à moyen terme.

Intégré au sein de la destination Lorraine, le positionnement stratégique répond à une ambition volontaire et réaliste, avec pour enjeux de :

- Développer la consommation touristique et de loisirs sur le territoire,
- Favoriser une stratégie en collier de perles : structuration de pôles attractifs et ruissellement sur l'ensemble du territoire notamment via les rivières et itinérances,
- Améliorer le cadre de vie des habitants.

Cette feuille de route dégage 3 axes stratégiques, déclinées en 8 fiches actions et 2 propositions de projets.

Axes stratégiques :

- Structurer l'offre et enrichir l'expérience client,
- Construire ensemble un territoire attractif,
- Créer les conditions du progrès touristique.

Objectifs :

- Structurer des filières attractives, les croiser et mettre en scène le territoire,
- Qualifier et monter en gamme l'offre d'hébergement et restauration,
- Impulser une nouvelle ambition touristique,
- Faire exister le territoire sur la carte touristique.

8 fiches actions :

- Poursuivre la structuration des itinérances,
- Animer et mettre en scène les rivières,
- Structurer la filière culture et patrimoines à l'échelle intercommunale,
- Accompagner la qualification de Liverdun en Petite Cité de Caractère,
- Accompagner le développement du camping communautaire
- Créer un office de tourisme communautaire au service de l'ensemble du territoire,
- Renforcer l'accompagnement des acteurs,
- Développer une politique marketing fondée sur des marques reconnues.

2 projets d'aménagement polarisants :

- Hôtel de Camilly
- Château de Champigneulles

Parmi les actions proposées, la création d'un outil « office de tourisme communautaire » a été posée comme une action à réaliser rapidement, permettant d'organiser davantage le cadre d'intervention en terme d'animation de réseau, d'accompagnement des acteurs et de structuration de la promotion touristique.

L'étude des missions de cet outil, de son cadre juridique et financier pourra être menée en 2020, dans l'objectif de créer l'outil en 2021.

Il vous est proposé :

- d'approuver le schéma directeur d'aménagement touristique tel qu'annexé,
- d'engager les travaux de création de l'outil office de tourisme communautaire dès l'année 2020,
- d'engager la mise en œuvre du plan d'actions.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission développement économique, commerce, tourisme, emploi et formation professionnelle du 14 janvier 2020,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le schéma directeur d'aménagement touristique.

DECIDE d'engager la démarche de création d'un office de tourisme communautaire, dans l'objectif de créer l'outil en 2021.

DECIDE d'engager la mise en œuvre du plan d'actions, selon le calendrier de travail décrit le schéma directeur d'aménagement touristique.

**3 ABSTENTIONS
30 VOTES POUR**

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRLIC